



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

mer et littoral

Question orale n° 869

### Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur les inquiétudes et les attentes des élus et des associations concernant la mise en place d'un plan de prévention des risques littoraux (PPRL) pour la commune de Carnac, dans le Morbihan. En effet de nombreuses questions restent en suspens. Deux bureaux d'études successifs ont rendu leurs conclusions, l'un mandaté par les services de l'État, l'autre par la mairie de Carnac. Or ceux-ci n'arrivent pas aux mêmes conclusions. Les principes méthodologiques des deux cabinets ne sont pas les mêmes et posent problème. Bien conscient des risques que représente la submersion marine et afin de pouvoir trouver un terrain d'entente alliant attractivité du territoire, cadre de vie et protection des personnes, il lui demande donc de bien vouloir faire un point sur ce dossier très sensible et très important quant à l'avenir de la commune de Carnac.

### Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Le Ray](#)

**Circonscription :** Morbihan (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 869

**Rubrique :** Environnement

**Ministère interrogé :** Écologie, développement durable et énergie

**Ministère attributaire :** Écologie, développement durable et énergie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [27 janvier 2015](#), page 460

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [27 janvier 2015](#)

**Question retirée le :** 3 février 2015 (Retrait à l'initiative de l'auteur)